Renseignements généraux

BUREAU MUNICIPAL					
TÉLÉPHONE: 418 775-8188			TÉLÉCOPIEUR: 418 775-8177		
JOUR	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
HEURES D'OUVERTURE	13H00 À 17H00	13H00 À 17H00	13H00 À 17H00	13H00 À 17H00	FERMÉ

Personnel

Directrice générale..... Line Fillion .....418 775-8188, poste 0
Maire..... Jennifer Laflamme 418 318-2544
Employés municipaux ..... Jonathan Boucher..... 418 318-4399
Réjean Ouellet
Inspecteur en urbanisme..... Michel Lagacé .....418 775-8188, les mardis après-midi
Agent en milieu rural ..... Renaud Bisson-Dion .....418 775-8445, poste 2203
Coordonnatrice en loisirs..... Josy-Anne Bérubé..... 418 732-6684

Séances du conseil

1er lundi du mois à 20h00, sauf exception

Membres du conseil

MAIRE
Jennifer Laflamme

CONSEILLÈRES, CONSEILLERS

VACANT..... Siège N° 1
Pierre Lévesque..... Siège N° 2
Marie-Ève Rioux ..... Siège N° 3
Lucette Algerson ..... Siège N° 4
Rock Bérubé ..... Siège N° 5
Sonia Dussault..... Siège N° 6

Responsables des organismes de la municipalité

Fabrique:.....Réjeanne Ouellet, présidente.....418-775-6324
Association sportive:.....Cynthia Ouellet, présidente.....418-775-6324
Défi-Relance: .....Nicole St-Laurent, vice-présidente.....418-775-7319
Comité d'Économie Sociale .....Jacques Blanchette, président.....418-785-0797
Comité du patrimoine.....Gino Caron, président.....418-739-3365

LE MESSAGER

Volume 18, numéro 2 **Mars 2022**

« Si tu accordes plus d'énergie à tes rêves

MUNICIPALITÉ DE PADOUE

Date de tombée du journal

12 AVRIL 2022

Il n'y a maintenant qu'un seul moyen de faire parvenir vos articles, photos numériques, etc. soit par *Internet* au:

padoue@mitis.qc.ca

Le Messager peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au:

www.municipalite.padoue.qc.ca

Bien vouloir prendre note que vos publications doivent être prêtes à publier. Cela signifie qu'elles doivent être corrigées et mise en page adéquatement. La Municipalité se réserve le droit de modifier la mise en page à des fins de présentation.

Sommaire

1. Page couverture
2. Sommaire, date de tombée
3. Dates des séances du conseil
   Notez bien
4. Mot de la Maire
5. Mot vert du mois de mars
6. Avis d'élection
7. Avis d'élection
8. Onglet loisir inter municipal
9. Onglet loisir inter municipal
10. Onglet loisir inter municipal
11. Onglet loisir inter municipal
12. Onglet loisir inter municipal
13. Invitation AGA—Défi Relance
14. Message de Pierre Guerrier, prêtre
15. Horaire des messe—Mars
16. Horaire des messe—Avril
17. Vœux d'anniversaires
    Bar l'Entrain - Soirée du Jour de l'An Prise 2
    Réunion Association sportive
18. Informations – bacs matières résiduelles
19. Calendrier des collectes

Bureau fermé:

- ⇒ **15 Mars: Formation**
- ⇒ **14 et 18 Avril: Pâques**

Le Mot vert du mois – « Comment réduire nos déchets? » - Mars 2022

Bonjour à vous,

Un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est un outil de planification régional menant à la réalisation des objectifs collectifs de réduction des déchets. Ce plan doit être révisé tous les 7 ans en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. En raison du partage d'infrastructures et de ressources actuelles et futures, il a été décidé pour La Matapédia et La Mitis de faire un PGMR conjoint pour la période 2023-2029.

Adopté le 13 octobre 2021, le projet de PGMR conjoint 2023-2029 de ces MRC propose des objectifs régionaux de réduction des déchets de 15% (passant de 395,50 kg/hab. à 355,95 kg/hab.) en ciblant 3 priorités d'actions locales :

- Maximiser le détournement de l'enfouissement de la matière organique sur l'ensemble du territoire par l'amélioration de la performance de tous les secteurs.
- Optimiser la gestion municipale des matières résiduelles en entamant une réflexion sur la synergie locale et la cohérence territoriale.
- Être à l'affût afin de saisir les opportunités d'économie circulaire et d'innovations pouvant s'appliquer ou se développer sur la réalité du territoire.

Afin d'atteindre ces objectifs, 44 mesures sont proposées telles que la lutte au gaspillage alimentaire, la promotion du concept « Zéro Déchet », des activités d'information et éducation dans les écoles et terrains de jeux, etc.

C'est là que vous entrez en action! Nous avons besoin de votre avis sur ce projet de PGMR, sur la gestion des matières résiduelles actuelles et futures dans La Matapédia et La Mitis sur comment atteindre nos objectifs de réduction des déchets! Pour vous entendre, nous vous proposons 3 activités à participer en tout ou en partie :

- Une assemblée de consultation publique virtuelle le mardi, 5 avril 2022, 19h00 via les liens suivants (aucune inscription requise) au www.ecoregie.ca/PGMR ou sur notre page Facebook www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis
- Un sondage en ligne ou par téléphone disponible du 16 février au 13 avril 2022 via le www.ecoregie.ca/PGMR ou par téléphone au 418 775-8445, poste 1138.
- Dépôt d'un mémoire jusqu'au 13 mai 2022 par les citoyens, organismes et commerçants intéressés à l'adresse courriel matresi@mrcmatapedia.qc.ca ou par document papier à l'une des deux MRC.

Pour plus d'information concernant le PGMR, rejoignez-nous par téléphone au 418 775-8445, poste 1138 ou à consulter le www.ecoregie.ca/PGMR. À la prochaine!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale de traitement DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: matresi@mitis.qc.ca
Tél. : 418-775-8445, poste 1138

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE PADOUE

Lundi, 7 mars 2022 (avec passeport vaccinal)

Lundi, 4 avril 2022 (sans passeport vaccinal)

20h00

Dorénavant, les Séances du Conseil se tiendront en présen-

NOTEZ BIEN

NOUVEL HORAIRE

BUREAU MUNICIPAL

EN VIGUEUR DÈS LUNDI, 7 MARS 2022

JOUR	HEURE
Dimanche	Fermé
Lundi	13h à 17h
Mardi	13h à 17h
Mercredi	13h à 17h
Jeudi	13h à 17h
Vendredi	Fermé
Samedi	Fermé

Il sera tout de même possible, pour des besoins particuliers, de prendre rendez-vous en dehors de ces heures d'ouverture, avec madame Line Fillion, directrice générale.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'hiver suit son cours, mère nature nous dévoilant ses multiples facettes. Malgré tout, les élu(e)s, de toutes les municipalités ainsi que notre préfet, monsieur Bruno Paradis, continuent de travailler fort pour les Mitissiennes et Mitissiens.

Tout d'abord, au niveau de votre municipalité, votre Conseil municipal s'est doté de valeurs de travail lors d'une rencontre visant à structurer les séances de travail et ainsi optimiser la prise de décision. En effet, le respect, la transparence, la confidentialité, le professionnalisme et l'efficacité seront dorénavant à la base de nos rencontres. De plus, le savoir-être et la tolérance sont maintenant reconnus comme étant deux éléments essentiels au bon fonctionnement des séances. Cette rencontre faisait suite à l'adoption, lundi 7 février dernier, du règlement sur le *Code d'éthique et de déontologie des élus(es)*. Ce règlement a pour but de prévoir les valeurs de base de tout Conseil municipal en matière d'éthique et de règles déontologiques qui doivent guider la conduite des individus membres d'un Conseil municipal.

Comme nous sommes en début d'année financière, c'est le bon moment de présenter des projets aux divers fonds et/ou paliers gouvernementaux. Je vous invite à prendre contact avec moi si vous avez des idées de projets auxquels vous voudriez consacrer du temps. La Municipalité pourra vous aider quant aux démarches nécessaires.

Le Comité des loisirs intermunicipaux est présentement à la recherche d'un agent de vitalisation qui sera en mesure de soutenir nos municipalités (Padoue, St-Octave et Grand-Métis) dans l'implantation des projets en cours en collaboration avec madame Josy-Ann Bérubé qui, depuis 6 ans maintenant, soutient les organismes, s'implique dans la recherche de subventions, dans la réalisation d'activités et d'évènements, dans le Camp de jour et qui déborde d'idées et d'énergie pour les projets à venir.

De plus, il a été résolu de soutenir les demandes des partenaires de la table de concertation sur la forêt privée du BSL en demandant au Gouvernement du Québec une aide immédiate de 2M$ pour consolider la filière forestière bas-laurentienne et une majoration moyenne de 4,7M$ du budget régional pour permettre la récupération et la remise en production des peuplements affectés.

Enfin, la Municipalité travaille actuellement à trouver l'entreprise la plus abordable pour effectuer la refonte de notre site Web. Nous désirons un site vivant, accueillant et facile d'utilisation qui deviendra un outil pour les citoyens qui seront en mesure d'y trouver toutes les informations nécessaires.

Au niveau du Conseil de la MRC, une commission d'aménagement de la MRC de la Mitis sera constituée. La Municipalité doit, avant jeudi 31 mars prochain, fournir son schéma d'aménagement. Le Conseil de la MRC a aussi adopté le *Plan stratégique de développement 2020-2022* du *Fonds régions et ruralité (FRR)* déterminant les priorités 2022 du Volet 2.

Au fil des journaux, je tenterai de vous faire un résumé de ce qui se passe tant au niveau de notre Municipalité qu'au niveau MRC. Je tiens à mentionner l'excellent travail de nos employés municipaux qui ont à cœur l'entretien de nos chemins. Pour circuler chaque jour sur le territoire de plusieurs municipalités, je peux vous garantir que nous ne pourrions demander mieux. Je vous souhaite à tous un très beau mois de mars! Amusez-vous!

Jennifer Laflamme, Maire

C'est votre anniversaire lors des mois de mars ou d'avril?
L'ensemble des membres du Conseil municipal ainsi que nos employés vous souhaitent un joyeux anniversaire et une agréable journée! Profitez-en bien avec ceux qui vous sont chers.

ASSOCIATION SPORTIVE DE PADOUE

L'Association sportive de Padoue tiendra une réunion vendredi, 25 février 2022 au Centre des Loisirs à 19h30.

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
HORAIRE DES MESSES AVRIL 2022 GL: Guy Lagacé JV: Jocelyn Vaillancourt PB : Pierre Beaudry					1	2 16h St Joseph PB 16h Les Boules JV
3 Carême V 9h Ste Flavie PB 10h30 Ste-Luce PB 9h St Donat JV 11h St-Octave JV 10h Ste-Jeanne-D'Arc PB	4 14h Villa J-Cartier PB	5 14h Rés. Mont-Joli PB	6 9h Mont-Joli PB 16h30 Héritage JV	7 10h St-Gabriel JV	8 14h Maison Octavie JV	9 19h Padoue JV 19h Rédemption PB 19h Ste Angèle PB
10 Rameaux 9h Price PB 10h30 Mont-Joli PB 9h30 St-Gabriel JV 11h Les Hauteurs JV 10h30	11 14h Vents & Marées PB	12	13 9h Mont-Joli JV 10h St-Rosaire PB	14 Jeudi Saint 19h30 St-Joseph PB 19h30 Ste-Luce JV 19h30 St Gabriel PB	15 Vendredi Saint 15h St-Anaclet NL 15h Ste-Angèle PB 15h Price JV 15h Les Hauteurs RP	16 Veillée pascale 20h Ste-Luce PB 20h St-Charles PB 20h Ste-Flavie JV
17 Pâques 9h St-Jeanne-D'Arc PB 11h St-Octave PB 9h St-Donat JV 10h30 Mont-Joli JV 9h30 St-Gabriel NL 11h Les Hauteurs NL 10h30 St-Anaclet GL	18	19	20 9h Mont-Joli JV 16h30 Héritage PB	21 10h St-Gabriel JV	22	23 16h Les Boules PB 19h Ste-Angèle JV 19h Padoue JV
24 Divine Miséricorde 9h Price PB 10h30 Mont-Joli PB 9h Ste-Flavie JV	25	26 14h Villa St Rémi PB	27 9h Mont-Joli PB	28	29	30 16h St-Joseph JV 19h La Rédemption JV 19h St-Charles PB

La Villa du Vieux Clocher

	S10"	M12"	L14"
Nature (Sauce tomate, mozzarella)	9.95	14.95	18.95
Pepperoni/fromage	14.25	19.25	26.95
All-dressed	16.25	21.35	29.85
Québécoise (All-dressed + bacon)	19.95	24.35	32.85
Végé (Sauce tomate, mozzarella, tomate, oignon champignon, olives vertes et noires, piments)	16.25	21.35	29.85

Frites	Petite 2.50	Grande 4.00
Poutine	Petite 9.95	Grande 14.95
Batonnets de fromage	8.95	
Cornichons frits	6.95	
Jalapenos farcis	6.95	
Rondelle d'oignon	4.50	

Ailes de poulet (Nature, Buffalo) 6x7.50 12x13.50 18x18.00 24x22.00

Pour emporter (Vendredi au dimanche)
179 Beaulieu, Padoue. (418) 775-9654
P.S. Les prix peuvent changer sans préavis

Informez-vous sur les possibilités de souper en groupe sur place.

Le *Comité de Promotion de Grand-Métis* lance un défi de bonhomme de neige aux résidents de Padoue, Saint-Octave-de-Métis et Grand-Métis!

Pour participer au concours:

- Confectionne un bonhomme;
- Prends-le en photo;
- Envoie-le avant le 25 mars sur la page *Facebook* du *Service des loisirs intermunicipal* ou bien par courriel: loisirkempt@gmail.com.

Soyez créatif et surtout: amusez-vous!

Avis public d'élection

Municipalité Padoue
Date du scrutin: 2022-04-10

Par cet avis public, Line Fillion, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures:

Poste de conseillère ou conseiller 1

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 18 février au 4 mars 2022

Horaire
Lundi: 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Mardi: 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Mercredi: 8 h à 11 h et de 13 h à 16 h
Jeudi: 10 h à 18 h

Attention : vendredi, 4 mars 2022, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, e**ntre 9 h 30 et 20 h, aux dates suivantes :**

Jour du scrutin : **Dimanche, 10 avril 2022**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche, 3 avril 2022**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire
(vote par correspondance – COVID-19)

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
• Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible;
• Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle per-

1 Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centr**es de réad**aptation et les résidences privées pour ainés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services **de santé et les services s**ociaux (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers e**t les centres** d'accueil au sens de la Loi sur les service**s de santé et les services s**ociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5). SM-1 (21-04) Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99 Règlement sur le vote par correspondance, art. 5*

Dimanche	Lundi	Matdi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
HORAIRE DES MESSES PC : Pardon Communautaire 14h		1	2 Cendres 9h Price PB 9h Mont-Joli JV 19h St-Gabriel JV 19h St-Anaclet PB	3 10h St-Rosaire JV	4	5 16h St-Joseph PB 16h Les Boules JV
6 1er Dimanche Carême 9h Ste-Flavie PB 10h30 Ste-Luce PB 9h Ste-Jeanne-D'Arc JV 11h St-Octave JV	7	8 14h Résidence Mont-Joli PB	9 9h Mont-Joli PB 16h30 Héritage JV	10 10h St-Gabriel JV	11 14h Maison Octavie JV	12 19h La Rédemption PB 19h Ste-Angèle JV
13 2e Dimanche Carême 9h Price PB 10h30 Mont-Joli PB 10h St-Anaclet JV 14h45 Hôpital JV 9h30 St-Gabriel NL 11h Les Hauteurs NL	14 14h Villa Vents et Marée PB	15	16 9h Mont-Joli JV	17	18 10h P. Luceville JV	19 St Joseph (Fête) 16h St-Joseph JV 16h St-Charles PB
20 3e Dimanche Carême 9h St-Donat JV 10h30 Ste-Luce JV 9h Ste-Flavie NL+ PC 9h SteJeanne-D'Arc PB 11h	21	22 14h St-Rémi PB	23 9h Mont-Joli JV 16h30 Héritage PB	24 10h St-Gabriel JV	25 Annonciation 9h Price JV 14h Renouveau JV	26 16h Les Boules PB 19h La Rédemption PB 19h Ste-Angèle JV
27 4e Dimanche Carême 9h Price JV + PC 10h30 Mont-Joli JV 10h St-Anaclet NL 9h30	28	29	30 9h Mont-Joli PB	31		

Chers Frères et Sœurs,

Paix et Joie dans le Christ Jésus !

Le Mercredi 02 Mars prochain, avec la liturgie des Cendres, nous entrerons dans le Saint Temps de carême, dont le thème cette année est :
« Avec Lui, renaître autrement » .

Le mot *Renaître* porte tout le sens de la conversion, qui est le message central du temps de carême. Nous sommes donc invités à opérer, avec la grâce de Dieu, des changements, des transformations dans nos vies personnelles et communautaires. « *Cette transformation ne se produira pas sans consentir à des renoncements ni prendre des décisions parfois radicales. Il nous faut apprendre à nous délester d'un bagage que nous tenions pour acquis et indispensable. Il nous faut réviser nos priorités, chercher à distinguer l'essentiel du superflu, penser davantage à l'autre, à la planète* » Cf Vie Liturgique.

Tu peux naître de nouveau, tu peux tout recommencer, balayer ta vie passée !
Et repartir à zéro et repartir à zéro, avec Jésus pour Berger !
Et repartir à zéro, et repartir à zéro avec Jésus pour berger.
(Claude Fraysse ; Texte de Colette Bergèse)

Fructueux temps de carême ! **Jean-Baptiste ALLICO, prêtre modérateur**

****

Petite catéchèse sur la signification du mot carême

L'étymologie du mot carême nous dit qu'il s'agit d'une altération populaire de l'expression latine *quadragesima dies*, ce qui signifie le 40e jour avant Pâques.
Le chiffre 40, d'ou vient d'ailleurs le mot carême, connote plusieurs significations dans un régime biblico-spirituel.
Le carême nous rappelle, entre autres, les quarante années de traversée du désert par les Hébreux avant d'atteindre la terre promise (Nb 14, 1-45); les quarante jours du déluge (Gn 7, 4-12); les quarante jours de marche du prophète Élie fuyant la reine Jézabelle (1R 19, 8); les quarante jours nécessaires à la conversion des habitants de Ninive (Jon 3, 1-4); les quarante jours passés au désert par Jésus (Mc1, 12-13).

Dans la spiritualité de l'École ignacienne, on distingue 4 quarantaines.
Quarantaine de la lumière : De la fête de Noël (25 décembre) à la fête de la Chandeleur (2 février).
Quarantaine de pénitence: Du Mercredi des Cendres à la nuit de Pâques, bien entendu, en y omettant les dimanches n'étant pas des jours de jeûne.
Quarantaine de joie: Du dimanche de Pâques à l'Ascension.
Quarantaine de la sagesse: De la Transfiguration du Seigneur (6 août) à l'Exaltation de la Croix (14 septembre).
Espérant que ce petit rappel vous sera utile, je vous souhaite un bon carême vécu dans la prière, la pénitence et le partage!

Pierre Guerrier, prêtre

Avis d'élection (suite)

Entre dimanche *20 mars 2022 et mercredi 30 mars 2022, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :*

- o êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- o a*vez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme* porteur(teuse) de la maladie;
- o présentez des symptômes de COVID-19;
- o a*vez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis* moins de 14 jours;
- o êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard mercredi, 30 mars 2022.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 31 mars 2022.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer a*vec la présidente d'élection pour en* ***recevoir de nouveaux.***

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard vendredi, 8 avril 2022 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Diane Plante

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Adresse: Bureau municipal
215, rue Beaulieu, Padoue, Québec GOJ 1XO
Téléphone : 418-775-8188, poste 0

Signature

vrier 2022

Line Fillion, Présidente d'élection

Dépôt de bulletin de candidature :

Au 171, rue Gagnon à Padoue

Lundi 21 février : 9h à 17h
Mardi 22 février : 9h à 17h
Mercredi 23 février : 9 h à 17h

Au 215, rue Beaulieu à Padoue

Lundi 28 février : 8h à 17h
Mardi 1 mars : 8h à 17h
Mercredi 2 mars : 8h à 11h, 13hà 17h
Jeudi 3 mars : 10h à 18h
Vendredi 4 mars : 9h à 16h30

ONGLET LOISIR INTERMUNICIPAL

Message de la coordonnatrice en loisir intermunicipal

L'hiver approche déjà à sa fin. Plusieurs remerciements s'imposent! Merci aux responsables de nos patinoires et tous ceux qui ont mis la main à la pâte afin de les aider. Merci aux initiateurs de projet comme l'équipe de Padoue pour le sentier de raquettes, Marylaine Castonguay pour les soirées feux à la patinoire de Saint-Octave-de-Métis et Maxime Richard-Dubé pour le Carnaval de Saint-Octave-de-Métis.

Soirées sportives

Le comité profite de la semaine de relâche afin de relancer les soirées sportives. Nous vous invitons à une soirée ballon-balai le lundi 28 février à 19 h, à la patinoire de Saint-Octave-de-Métis.

Équipement fourni!

Nous vous invitons à aller suivre la page *Facebook* ***Comité sportif intermunicipal*** afin de tout savoir sur les activités qui seront offertes.

Vous pouvez communiquer avec Guillaume Pelletier au 418 509-0106 ou Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684 pour avoir plus d'information**.**

Cercle des fermières de Saint-Octave-de-Métis

Malgré la pandémie, les fermières ont continué de travailler fort. Tapis, catalognes, linges à vaisselle et bien plus ont été confectionnés. Le Cercle des fermières a aussi travaillé sur le réaménagement du local.

La prochaine rencontre mensuelle aura lieu le 9 mars à 19 h au *Centre Récréatif de Saint-Octave-de-Métis*. Pour information, communiquez avec Marie-Paule Turbide au 418 775-1454.

À : Toute la population de Padoue
De : Mme Nicole Saint-Laurent du Comité Défi-Relance de Padoue
Date : 27 mars 2022.

AVIS DE CONVOCATION

Madame,
Monsieur,

La présente vise à vous convoquer à l'Assemblée Générale Annuelle 2019-2020-2021 du Comité de développement Défi- Relance de Padoue qui se tiendra :

Date : Jeudi, le 24 mars 2022.

Heure : 19 h 30

Endroit : Édifice Municipal de Padoue
215, rue Beaulieu

Un ordre du jour sera distribué à l'Assemblée Générale lors de la réunion.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

P.S. : Il y a encore de la place pour de nouveaux membres.
Il est important de s'impliquer dans les comités pour faire avancer notre municipalité.

Mme Nicole Saint-Laurent
Présidente

M/L

Horaire des patinoires

Saint-Octave-de-Métis

Lundi au jeudi:	13h à 16h
	18h30 à 21h
Vendredi:	18h30 à 21h
Samedi:	13h à 16h
	18h30 à 21h
Dimanche:	13h à 16h

Padoue

Lundi:	Fermé

(sauf exception, journées fériées et pédagogiques—9h30 à 21h)

Mardi à jeudi:	16h30 à 21h
Vendredi:	16h30 à 22h

Un énorme merci à nos responsables et bénévoles qui font un travail exceptionnel!

Sentier de raquettes – Padoue

Pour les amoureux des sports d'hiver ou tout simplement pour ceux qui ont la bougeotte, vous serez heureux d'apprendre qu'un nouveau sentier de raquettes et de ski de fond est maintenant accessible à Padoue. Débutant sur le terrain du poste d'eau de la municipalité en avant du Bar L'Entrain, vous pouvez même y stationner votre voiture et suivre la voie aménagée. Nous avons la chance d'avoir accès à cet endroit d'évasion dans la beauté et le calme de la nature.

Merci à monsieur Guy Blanchette et sa femme madame Sylvie Audet pour le droit de passage. En plus des généreux propriétaires, plusieurs bénévoles ont mis la main à la pâte afin de dégager et de débroussailler le tracé. Un énorme merci à messieurs Julien Lavoie, Guillaume Paradis, David Bérubé et Michaël Ouellet.

De plus, ce projet n'aurait pu voir le jour sans l'essentielle contribution en temps, en équipements et en entretien de monsieur Gino Paradis et madame Nancy Dionne.

Semaine de relâche 2022

Dans le cadre de la semaine de relâche, des trousses d'activités seront distribuées aux jeunes de l'école primaire des *Cheminots-des-Quatre-Vents*. Celles-ci sont composées de suggestions et matériel de bricolage, d'activités, de la promotion des événements ainsi que de quelques surprises.

Vous trouverez aussi dans les prochaines pages quelques activités qui auront lieu durant la semaine. Rendez-vous sur la page *Facebook* du *Service des loisirs intermunicipal* pour avoir tous les détails.

Sentier Mitiwee

Les loisirs de Price et de Grand-Métis travaillent présentement sur l'organisation d'une randonnée en raquettes dans la semaine de relâche. Surveillez la page Facebook du *Service des loisirs intermunicipal* afin de connaître tous les détails.

Activité plaisir d'hiver – Jardins de Métis

L'événement ***Plaisirs d'hiver*** est de retour aux Jardins de Métis, **le dimanche 6 mars, de 12 h à 16 h**. Le site sera accessible aux visiteurs qui auront l'occasion de découvrir la beauté des jardins l'hiver. Comme chaque année, des sentiers seront balisés et un circuit vous sera proposé afin de pouvoir pratiquer aisément la raquette (le ski de fond ne sera pas permis). Un sentier un peu plus long et un peu plus sportif mènera à l'embouchure de la rivière Mitis.

Selon la météo et les mesures sanitaires en vigueur, l'événement pourrait être reporté ou annulé.

L'événement se précisera au cours des prochaines semaines. Consultez notre site internet jardinsdemetis.com et suivez-nous sur les réseaux sociaux.

Disco patins

AvecMathieu Lavoie
Jeudi 3 mars 19 h à 20 h 30
À la patinoire de Padoue

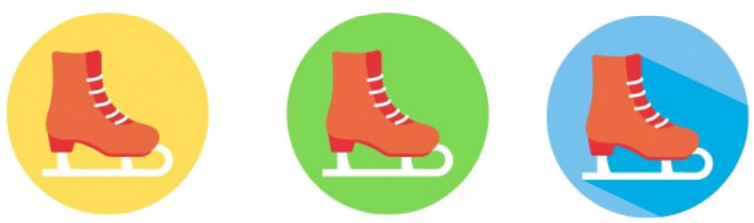

ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE DE PADOUE

Programmation Relâche 2022

RÉSEAU BIBLIO du Bas-Saint-Laurent

27 février – 18h30

« La tribu qui pue »

5 à 12 ans

1er mars – 10h

La ferme de la Haute-Cour

La vache qui voulait faire sa place

4 à 12 ans

4 mars – 10h

Le petit chevalier qui défendait son royaume

4 à 12 ans

Inscription requise ! Auprès de Josy-Anne Bérubé

loisirkempt@gmail.com

Gracieuseté de votre Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent

Propulsée par vos travailleurs en loisir de La Mitis !